

BRUXELLES
FORMATION



former pour l'emploi



Rapport

d'activités

2024

Politiques Croisées
Emploi-Formation

www.actiris.brussels

www.bruxellesformation.brussels



TABLE DES MATIÈRES

Éditorial

3

I Au service des chercheurs d'emploi

6

Objectiver les besoins en formation

7

Bilan de compétences linguistiques et numériques

7

Analyses et études d'anticipation des besoins en emploi et en formation

8

Informier, conseiller et orienter

9

Cité des métiers

9

Panorama des métiers

12

Adressage vers la formation et la validation des compétences

12

Étude sur l'orientation et l'accompagnement des chercheurs d'emploi vers la formation

14

Favoriser l'apprentissage des langues

15

Accompagner de la sortie de formation vers l'emploi

17

LINK: un service de transition de la formation à l'emploi

17

Flux de données et Dossier unique

18

II Au service des employeurs

19

Fournir une Garantie Solutions aux employeurs

20

Développer les stages et formations en entreprises

21

III Organes stratégiques et opérationnels de collaboration

23

view.brussels, Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation

24

Pôles Formation Emploi

26

Comité d'accompagnement de la Convention de coopération horizontale non institutionnalisée

28

Perspectives de collaboration 2025

30



2024 : UNE ANNÉE CHARNIÈRE

En 2024, Actiris et Bruxelles Formation ont célébré ensemble les 30 ans de l'institution publique francophone en charge de la formation professionnelle à Bruxelles. L'occasion de porter notre regard sur une collaboration étroite tissée au fil des ans, mais aussi de se préparer aux adaptations importantes à venir, suite à la formation du Gouvernement fédéral, annonçant une réforme en profondeur du marché de l'emploi et la limitation dans le temps des allocations de chômage.

Plus que jamais, nous continuons à renforcer nos collaborations, ayant à cœur de fluidifier et sécuriser les parcours de recherche d'emploi. En outre, nous avons poursuivi nos actions en groupes de travail conjoints, dans le cadre des 6 priorités partagées que nous avons fixées pour 2023 et 2024. Vous pourrez aisément identifier, dans ce rapport, les informations liées à ces chantiers placés au cœur de nos collaborations.

Au sein de structures partenariales telles que view.brussels, les Pôles Formation Emploi ou encore la Cité des métiers – qui accueille toujours plus de visiteurs –, nos équipes analysent, informent, conseillent, forment et accompagnent vers l'emploi.

Le nombre de chercheurs et chercheuses d'emploi formé.es est en croissance constante ces dernières années. Parmi les 34.287 personnes accompagnées par Actiris, plus de 15.600 ont été formées en 2024 dans le cadre de l'offre régie par Bruxelles Formation : un seuil qui n'avait plus été atteint depuis 2019. Rappelons que la particularité de notre Région réside dans l'écart entre le niveau d'exigence élevé des offres d'emploi s'adressant majoritairement à des profils hautement qualifiés et une réserve de main d'œuvre souvent peu qualifiée et précarisée. C'est pour ce public, le plus éloigné de l'emploi, que l'impact de la formation est le plus fort.

À travers ce rapport, nous souhaitons vous faire découvrir la manière dont nos deux organismes travaillent de concert et se mobilisent pour faire face aux enjeux rencontrés par la Région, répondre aux besoins des employeurs et accompagner les Bruxellois.es vers une insertion durable dans l'emploi.

Bonne lecture!





Priorité partagée

Sur base d'objectifs communs et d'indicateurs stratégiques, nos deux organismes ont élaboré une liste de **six priorités partagées pour 2023 et 2024**.

Ce picto vous permettra de les identifier aisément dans le rapport.

1. Instauration d'un **bilan de compétences numériques et linguistiques** pour les chercheurs d'emploi
2. Poursuite du développement du **Dossier unique** du chercheur d'emploi et des **flux d'information** entre nos deux institutions
3. Refonte du site internet **IMT-B/ Panorama des métiers**, site d'information sur le marché du travail à Bruxelles
4. Évolution du **site internet de la Cité des métiers**
5. Mise en œuvre d'une **Garantie Solutions pour les employeurs**
6. Amélioration de l'**adressage** et de l'**accès à la formation et à la validation des compétences**

QUELQUES CHIFFRES CLÉS EN 2024



15.609

chercheurs
d'emploi formés



4.507

chercheurs d'emploi accompagnés
dans les PFE, **5.720** formés



73.062

contacts établis avec
la Cité des métiers



15.000

entretiens individuels de la Cité
des métiers avec des jeunes de
moins de 30 ans



1.281

chercheurs d'emploi formés en langues
par Bruxelles Formation et **34.322** se
formant aux langues en ligne



6,9 Mio€

pour des formations
financées via Actiris



582

chercheurs
d'emploi entrés
en dispositif de
validation des
compétences



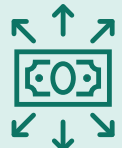
2.482

chercheurs
d'emploi
formés en
entreprise



2

nouveaux sites
web inaugurés :
Cité des métiers
et Panorama



1 Mio€

supplémentaire pour
une offre de formation
menant aux métiers
en pénurie

Pour une question de lisibilité, le masculin est utilisé de manière épiciène dans ce rapport. Des termes comme employeurs, chercheurs d'emplois, Bruxellois, etc. peuvent se référer à des personnes de sexe féminin, masculin ou autre.



Au service des chercheurs d'emploi



Objectiver les besoins en formation

1. Bilan de compétences linguistiques et numériques

Le bilan de compétences linguistiques et numériques est le dispositif qui permet aux chercheurs d'emploi de se positionner, dès leur inscription chez Actiris, sur leurs compétences dans ces domaines.

Dès septembre 2023, tous les chercheurs d'emploi de moins de 30 ans qui s'inscrivaient chez Actiris ont pu passer ces tests. En 2024, **le public cible a été élargi** en intégrant les chercheurs d'emploi percevant des allocations de chômage, sans limite d'âge. En fonction des résultats, les chercheurs d'emploi reçoivent une **proposition personnalisée** afin d'augmenter leurs chances de trouver du travail. La collaboration avec Bruxelles Formation est essentielle pour aider les conseillers d'Actiris à **identifier les formations adéquates** en fonction des résultats des tests.



Résultats 2024, sur un public cible de 46.081 chercheurs d'emploi (CE)

→ 5.692 ont passé le test numérique PIX

(Cadre Européen des Compétences Numériques – DigComp)

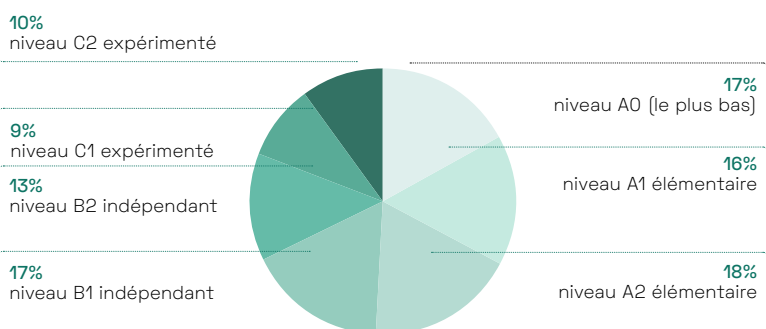
> 71% des CE ont obtenu plus de 60% au test

→ 7.574 ont passé le test linguistique ELAO

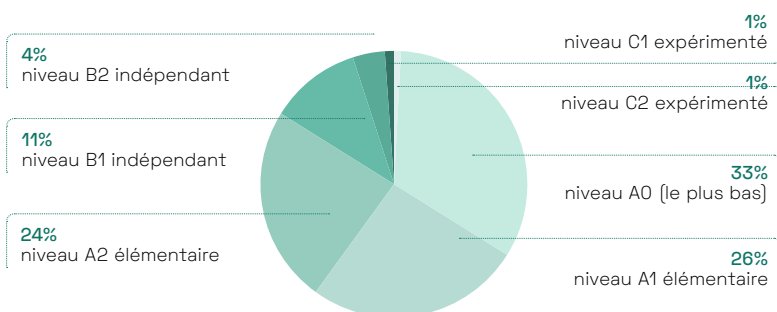
(Cadre européen commun de référence pour les langues – CECRL)

Les résultats par profils et par langues sont extrêmement disparates:

— CE francophones testés en néerlandais



— CE néerlandophones testés en français



— 2.192 CE ont été orientés vers une formation en langue

— 7% ne maîtrisent ni le français ni le néerlandais

Via les chèques langues et les chèques TIC, les chercheurs d'emploi pour lesquels un besoin de formation est identifié sont orientés vers différents opérateurs et dispositifs. Notons que Bruxelles Formation et Actiris ont fait le choix de diriger plus largement les personnes nécessitant des cours généraux de néerlandais vers Het Huis van het Nederlands. 124 chercheurs d'emploi ont été orientés vers Bruxelles Formation pour une formation en informatique et 76 pour une formation en langue (les résultats globaux du Plan langues sont positifs et sont présentés p. 15).

2. Analyses et études d'anticipation des besoins en emploi et en formation

view.brussels, l'Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation, produit de nombreuses publications, dont certaines sont réalisées en collaboration avec Bruxelles Formation (Service Études et Statistiques). Retrouvez la liste des publications 2024 conjointes view.brussels – Bruxelles Formation en page 25.

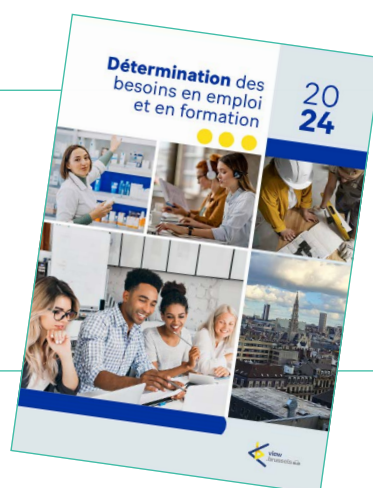
Parmi ces publications conjointes figure le rapport sur la détermination des besoins en emploi et en formation, dont l'objectif est **d'identifier et d'anticiper les secteurs et les métiers porteurs** d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale, et ainsi de **déterminer les besoins en formation qui en découlent**. Ce rapport s'appuie sur des diagnostics approfondis pour formuler des points d'attention et proposer des pistes de recommandations.

À partir de 2024, ce rapport est publié tous les trois ans afin de s'aligner sur le calendrier du [Rapport analytique et prospectif \(RAP\)](#) produit et publié par l'Instance Bassin Enseignement Formation Emploi (IBEFE). Cette synchronisation vise à renforcer l'articulation entre les deux productions, en positionnant le rapport de détermination des besoins en amont du RAP.

En outre, view.brussels a commandité à EcoRes, en 2024, une [analyse de l'impact de la transition économique verte sur les métiers/professions, les formations et les \(nouvelles\) compétences \(attendues\) en Région de Bruxelles-Capitale](#). Cette étude, portant sur les secteurs de l'alimentation, la construction, les ressources-déchets, la mobilité, l'e-santé et les industries créatives et culturelles, a été présentée en réunion conjointe des Comités de gestion d'Actiris et de Bruxelles Formation.

Rapport de Détermination des besoins en emploi et en formation

view.brussels, en collaboration
avec Bruxelles Formation,
septembre 2024



Informer, conseiller et orienter

1. Cité des métiers



La Cité des métiers de Bruxelles a pour mission d'**informer, conseiller et orienter** les Bruxellois qui hésitent sur le choix de leurs études, recherchent un emploi, souhaitent suivre une formation, entreprendre ou se reconverter. Pour répondre aux enjeux de l'OTLAV (Orientation Tout Au Long De La Vie), elle organise ses actions et services – gratuitement, de manière anonyme, en ligne ou sur place – autour de cinq thématiques qui reflètent les **défis actuels du marché du travail** et les **attentes de son public** : choisir, apprendre, travailler, bouger et entreprendre. La mission et la vision de la Cité des métiers s'inscrivent, via une **démarche multipartenariale**, dans les **enjeux de l'écosystème institutionnel de l'emploi et de la formation à Bruxelles** (Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel en étant les promoteurs).

Les **publics** de la Cité des métiers de Bruxelles sont **multiples** : jeunes en questionnement sur leurs études, leurs formations ou leur orientation, chercheurs d'emploi, personnes en reconversion, futurs entrepreneurs, etc.

CHIFFRES CLÉS 2024



73.062

contacts établis avec les usagers (à la Cité des métiers, à distance ou lors d'événements ou de salons) **+11% par rapport à 2023**



1.315

activités collectives organisées (**17.103** participants), dont **218** en lien avec les « métiers qui recrutent » (**3.587** participants)



40.539

contacts en conseil individuel



37%

des entretiens individuels consacrés aux jeunes de moins de 30 ans

La Cité des métiers de Bruxelles fait partie du Réseau International des Cités des métiers

Nombre de personnes touchées via des activités spécifiques

→ **344**

via des actions d'information sur le dispositif de validation des compétences

→ **1.031**

à bord du **Formtruck de Bruxelles Formation** qui sillonne la région afin de délivrer une information de proximité aux Bruxellois

→ **41**

dans le cadre de l'insertion des personnes incarcérées (+ 75 professionnels ayant participé à des rencontres)

→ **396**

dans le cadre du dispositif d'identification des compétences

PROJETS CLÉS 2024

→ Nouveau site web



Le 27 juin 2024 a été une date charnière pour la Cité des métiers de Bruxelles en ligne: son site web a fait peau neuve ! Il propose désormais un espace plus moderne, plus intuitif et plein de ressources utiles, pour présenter – avec ses partenaires – une offre exhaustive de l'orientation et de la réorientation tout au long de la vie. L'arrivée du nouveau site internet de la Cité des métiers coïncide avec l'arrêt du site Dorifor. Le projet a été mené en collaboration entre les équipes de la Cité des métiers, de Bruxelles Formation et d'Actiris (notamment le service informatique, chargé du développement) et a fait l'objet d'un suivi attentif en Comité de Développement Stratégique Actiris – Bruxelles Formation en 2024.



149.000
utilisateurs



55,1%
sur mobile

→ Journées thématiques

La Cité des métiers a relancé, en 2024, ses journées thématiques, afin de soutenir les personnes dans leur démarche et de promouvoir des secteurs clés. Ces journées permettent de se focaliser sur des secteurs porteurs et d'offrir, en un lieu et en réunissant plusieurs partenaires, des conseils et des informations. L'objectif : favoriser les échanges et les rencontres et répondre aux besoins du public en matière d'orientation et de réorientation tout au long de la vie.

Exemples :

- o journée des métiers durables
- o journée des métiers du sport
- o journée IT dag
- o journée « crée ton emploi »
- o journée de la mobilité interrégionale

→ Autumn School

Organisés chaque année, les séminaires du **Réseau** regroupent l'ensemble des Cités des métiers labellisées sur trois journées, pour des temps d'interconnaissance, d'échange de pratiques, de débat d'idées et de réflexions stratégiques et collectives sur des enjeux transversaux. Organisée et accueillie par la Cité des métiers de Bruxelles, l'**Autumn School 2024** avait pour objectifs de repositionner les réflexions des Cités des métiers membres dans une perspective européenne, d'actualiser le projet stratégique du réseau, d'impliquer les Cités des métiers dans des projets et dynamiques collectives co-construits à l'échelle du réseau.

- o **24 ateliers**
- o **170 participants**
- o **19 Cités des métiers**

→ **Défense x CDM**

Le 19 septembre 2024, la Cité des métiers et la Défense ont organisé un événement pour faire découvrir les formations et métiers de la Défense. Les quatre composantes de la Défense étaient réunies pour présenter l'ensemble des services, de l'offre de formation ainsi que des offres d'emploi.

o **660** participants

Pour plus de détails sur les activités
et résultats 2024 de la Cité des métiers,
consultez son **rapport annuel**





2. Panorama des métiers

En avril 2024, **Panorama des métiers** a été ouvert au public. Cet outil vient remplacer et améliorer l'ancienne plateforme d'Information sur le Marché du Travail en Région de Bruxelles-Capitale (IMT-B). Il s'adresse à toute personne en **recherche d'informations sur des métiers et des secteurs en Région de Bruxelles-Capitale**, en particulier les personnes en recherche d'emploi et les intermédiaires du marché de l'emploi. Il est enrichi de **nouvelles informations** (par exemple, vidéos sur les métiers, validation des compétences, perspectives d'emploi) et de **nouvelles fonctionnalités** le rendant plus accessible et dynamique.

Lors du premier trimestre, les équipes d'Actiris et de Bruxelles Formation ont poursuivi le travail des **liens entre les formations et les métiers** initié en 2022, tandis que les services informatique ont procédé aux **échanges de données** pour les visualiser sur Panorama des métiers.

Les quatre filières retenues et présentées sont les formations dispensées par :

- Bruxelles Formation;
- les Organismes d'insertion socio-professionnelle;
- les centres de formation en alternance ;
- l'Enseignement de Promotion sociale, à l'exception des formations non conventionnées.

Après le lancement du site, des retours du terrain ont mis en évidence certains liens manquants qui doivent encore être solutionnés. Par ailleurs, les équipes techniques devront s'adapter au référentiel métier, Competent 2.0, qui continue d'évoluer.



3. Adressage vers la formation et la validation des compétences

L'information sur les opportunités formatives qui s'offrent aux chercheurs d'emploi peut notamment être trouvée auprès d'un conseiller Actiris ou Bruxelles Formation, via les antennes Actiris, la Cité des métiers (voir p.9) ou encore les Pôles Formation Emploi (voir p.26).

Ainsi, la **connaissance mutuelle de nos activités et processus et la coordination de nos actions** sont essentielles, afin d'offrir aux chercheurs d'emploi un **parcours optimisé et fluidifié**, en partant de l'élaboration de leur projet professionnel, jusqu'à leur entrée en formation professionnalisante ou en validation de compétences.

En 2024, nous avons par exemple :

- Mis à jour la séance d'information organisée pour les jeunes sortant de l'école sans avoir obtenu le CESS. Cette séance met l'accent sur :
 - le bilan des compétences numériques et linguistiques afin que le chercheur d'emploi puisse – le cas échéant – être orienté vers une formation adaptée à ses besoins ;
 - l'accompagnement ;
 - l'importance d'un projet professionnel et d'acquérir ou renforcer ses compétences ;
 - la nécessité ainsi que les ressources disponibles pour se former ou reprendre ses études ;
 - les premiers conseils pour un CV professionnel.

> **12.295** jeunes ont été (ré)invités et **3.490** y ont participé.

- Développé une nouvelle fonctionnalité dans MyActiris qui permet à tout conseiller emploi d'inscrire directement un chercheur d'emploi à BF langues sans que ce dernier ne doive passer par une séance d'informations ou une procédure de sélection (voir p.15).
- Démarré la réflexion sur des documents de support qui faciliteront le parcours d'insertion du chercheur d'emploi orienté par son conseiller vers la Cité des métiers.
- Accompagné la mise en production du site internet de la Cité des métiers (et la suppression de Dorifor) en organisant des séances d'informations à l'attention des conseillers (voir p.10).

Ces actions, ainsi que toutes celles reprises dans le plan d'action du groupe de travail dédié à l'adressage et à l'accès aux formations et à la validation des compétences, ont contribué à l'orientation de :



Validation des compétences : indicateurs opérationnels d'Actiris et Bruxelles Formation

		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de chercheurs d'emploi ayant bénéficié d'une validation de compétences	Nombre de CE informés et/ou orientés par Actiris (et ses partenaires) vers une épreuve VDC	63	554	1.087	1.208	839	867
	Nombre d'inscrits aux épreuves de validation des compétences	742	308	498	608	636	582

Sources: Actiris (Direction Chercheurs d'emploi) et Consortium de Validation des compétences



1.361
Titres de validation des compétences en 2024 :



371
Titres délivrés après épreuve



990
Titres délivrés via la reconnaissance des Acquis de Formation (RAF)

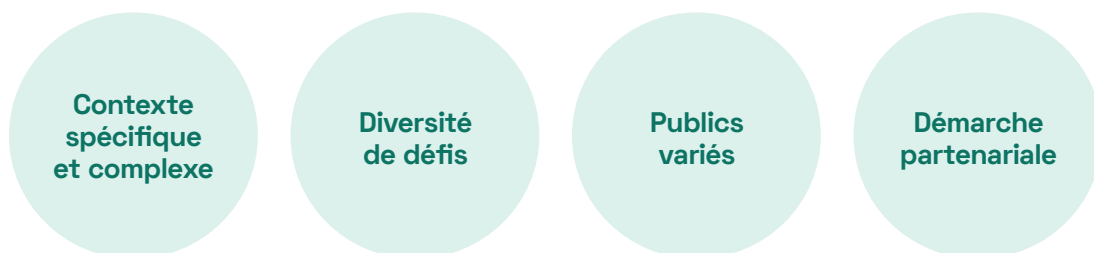
4. Étude sur l'orientation et l'accompagnement des chercheurs d'emploi vers la formation

Rapport d'étude « Comment les professionnels accompagnent-ils les publics vers l'emploi et la formation ? Focus sur les logiques d'action »

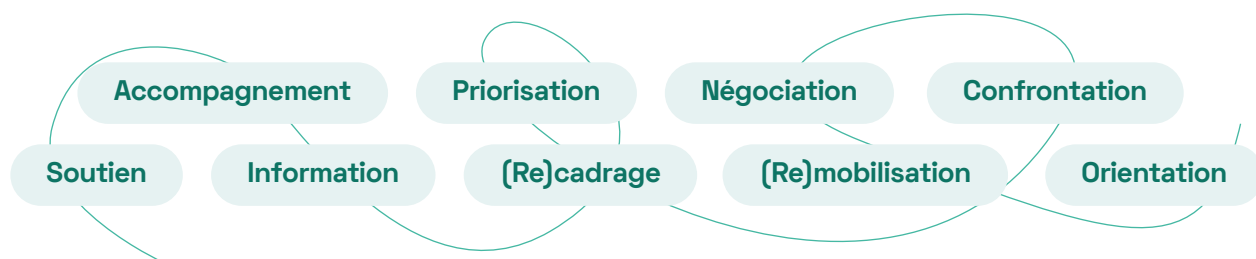
Bruxelles Formation en collaboration avec Actiris, mars 2024



Principaux constats :



Des logiques d'action interconnectées :



Ce rapport d'étude analyse les logiques d'action des professionnels accompagnant le public vers l'emploi et la formation professionnelle à Bruxelles. Pour ce faire, des entretiens qualitatifs ont été menés auprès de trente-cinq professionnels exerçant dans différents organismes d'insertion socioprofessionnelle : antennes d'Actiris, services ISP des CPAS, Missions locales, partenaires d'accompagnement de publics spécifiques d'Actiris, partenaires de recherche active d'emploi, bureau d'accueil pour primo-arrivants, centre d'action sociale globale, Fedasil et maison de jeunes.

Ces entretiens ont aidé à comprendre les **pratiques et les modes de fonctionnement** des professionnels lors de l'accompagnement du public, à cerner la **place accordée à la formation professionnelle dans ce cadre** et à **identifier les besoins des professionnels de terrain**.

Favoriser l'apprentissage des langues

Maîtriser au moins l'une des deux langues nationales est un critère décisif, tant pour trouver un emploi à Bruxelles que pour entrer dans un processus de mobilité interrégionale. Bruxelles Formation et Actiris ont à cœur d'accompagner les chercheurs d'emploi pour lesquels le développement de compétences en langues serait profitable à leur projet professionnel.

Plan langues

Le Plan langues est financé via la Convention de coopération horizontale non institutionnalisée entre Actiris et Bruxelles Formation (voir p.28) et prévoit 850 places de formation en langue orientée emploi (français langue étrangère, néerlandais et anglais) réservées aux chercheurs d'emploi.

En 2024, le nombre de places occupées a continué à évoluer positivement. Les facteurs favorables :

- La concrétisation, en septembre (rentrée de novembre), du **nouveau processus d'inscription directe** des chercheurs d'emploi en formation par les conseillers d'Actiris et de la Cité des métiers ;
- Depuis la rentrée de septembre, une **durée de sessions raccourcie** à 7 semaines pour des entrées en formation plus fréquentes ;
- Un effort de **clarification des modalités d'inscription** vis-à-vis des conseillers emploi dans les antennes d'Actiris ;
- Le succès du **dispositif conjoint de bilan de compétences, conseil et orientation** proposé par Actiris et Bruxelles Formation au [Salon de la formation](#).

L'activation du bilan de compétences linguistiques (voir p.7) n'a pas eu d'impact sensible sur le nombre d'entrées en formation à BF langues en 2024.

Chercheurs d'emploi formés par BF langues



1.281

chercheurs d'emploi formés à BF langues en 2024,
dont **837** via un adressage d'Actiris ou
de la Cité des métiers dans le cadre du Plan langues

L'inscription directe en formation

Le processus d'inscription à BF langues via une séance d'information ayant été identifié comme un frein à l'adressage des chercheurs d'emploi vers ces formations, les équipes ont développé un outil permettant une inscription directe.

En quelques clics, les conseillers d'Actiris ou de la Cité des métiers peuvent à présent inscrire le chercheur d'emploi qu'ils ont en face d'eux dans un groupe démarrant prochainement.

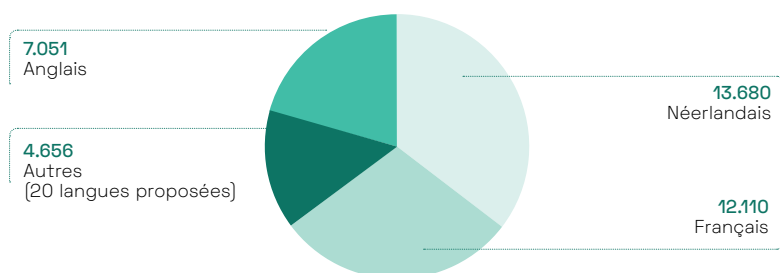
Brulingua

La plateforme Brulingua permet aux Bruxellois d'apprendre en ligne, gratuitement, **24 langues** (dont le néerlandais, l'anglais, le français et l'allemand) mais aussi, de se connecter avec **33 langues d'interface** différentes et de tester leurs connaissances linguistiques via un test de positionnement. Depuis 2020, cette plateforme existe également en application mobile.

En **2024**, elle a accueilli **25.979 nouveaux inscrits** et a compté **34.322 utilisateurs actifs**.

Nombre d'apprenants

[Tout apprenant pouvant apprendre plusieurs langues]



Accompagner de la sortie de formation vers l'emploi

1. LINK: un service de transition de la formation à l'emploi

LINK est le service d'Actiris qui prend en charge tous les **chercheurs d'emploi sortant d'une formation qualifiante** dispensée par Bruxelles Formation.

Concrètement, cela s'organise autour de



Séances d'information collectives, environ 30 jours avant la fin de la formation



Un premier entretien avec un conseiller référent LINK dans les 8 jours après la fin de formation (mise à jour du dossier sur base de nouvelles compétences acquises, analyse des pistes de recherche d'emploi, vérification du CV et lettres de motivation, etc.)



Entretiens de matching intensifs (distanciels et présentiels) sur base volontaire, durant les 12 mois qui suivent la fin de la formation



Sur les **479 stagiaires**
ayant profité du service LINK en 2024

→ **58%**

ont trouvé un emploi

Accompagnement après la validation des compétences

Depuis 2023, le service LINK accompagne les chercheurs d'emploi ayant obtenu un Titre de validation des compétences (VDC).



Sur les **114 personnes**
suivies après l'obtention d'un Titre de VDC en 2024

→ **46%**

ont décroché un emploi

Accompagnement dans les PFE

Les équipes Actiris dans les piliers « emploi » des Pôles Formation Emploi (voir p.26) offrent également ce service aux chercheurs d'emploi formés par le pilier « formation – validation des compétences » coordonné par Bruxelles Formation.



Sur les **551 stagiaires**
accompagnés au sein des PFE

→ **49%**

ont trouvé un emploi



2. Flux de données et Dossier unique

Le Dossier unique est défini comme « le dossier informatisé des chercheurs d'emploi reprenant leurs compétences, leur parcours d'accompagnement, de formation et professionnel afin de permettre le matching entre les chercheurs d'emploi et les offres d'emploi ».

Ce dossier, matérialisé dans MyActiris, est initié par Actiris et enrichi par les partenaires dont les Services publics de formation et d'enseignement.

L'objectif de cette priorité partagée est d'**améliorer la qualité des données** et de répondre à tout **besoin d'information** entre Bruxelles Formation et Actiris, notamment afin :

- d'éviter des encodages multiples ;
- d'améliorer la qualité et le résultat du matching ;
- de simplifier le parcours du chercheur d'emploi.

Par conséquent, un travail continu est réalisé afin d'améliorer les échanges entre Actiris et Bruxelles Formation.

Ont été notamment réalisés en 2024 :

- Inventaire complet des données échangées entre Actiris et Bruxelles Formation avec pour objectifs de documenter l'utilisation des données partagées, d'identifier les données utiles à l'amélioration de nos process métiers respectifs dans la perspective de supprimer ultérieurement les données non exploitées ;
- Développement – dans MyActiris en s'appuyant sur de nouvelles fonctionnalités de l'application Corail de Bruxelles Formation – d'une fonctionnalité permettant aux conseillers Actiris d'inscrire les chercheurs d'emploi directement en formation sans passer par une séance d'information ou un entretien de sélection, pour les formations de BF langues (voir p.15) ;
- Amélioration de certaines routines du côté de Bruxelles Formation, notamment en permettant de recevoir plusieurs fois par jour des informations d'Actiris via les flux, en vue de faciliter le traitement des dossiers des chercheurs d'emploi en formation.



Au service des employeurs





Fournir une Garantie Solutions aux employeurs

Initiée en 2021, la Garantie Solutions Employeurs engage Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel à prendre en compte les **attentes des employeurs** afin d'augmenter le nombre de Bruxellois bénéficiant de **contrats de travail de qualité**. Les besoins des employeurs bruxellois envers les Services publics de l'emploi et de la formation ont été analysés et comparés avec l'offre de services de nos trois institutions. Il en est ressorti que l'offre de services actuelle répondait à 85% aux besoins exprimés par les employeurs bruxellois. Afin d'encore mieux répondre à leurs besoins, le projet Garantie Solutions Employeurs a été lancé puis a évolué en priorité partagée dans le cadre des Politiques croisées emploi-formation.

Certaines évolutions déjà en cours au sein d'Actiris ont été confirmées (sectorialisation / accompagnement / digitalisation) et d'autres identifiées pour améliorer l'expérience de notre offre de services par les employeurs.

Un plan d'action a été développé, avec les axes suivants :

- **Informier mieux ou autrement**, de façon générale ou sectorielle ;
- **Expliquer nos outils** et faciliter leur utilisation en autonomie ;
- **Renforcer l'accompagnement** personnalisé ;
- **Fluidifier l'expérience client** entre nos institutions.

Une partie du plan d'action a été mise en œuvre en interne chez Actiris, une autre a été développée en collaboration avec Bruxelles Formation et avec le VDAB Brussel.

Quelques exemples de réalisations en collaboration entre Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel en 2024 :

- Communication commune sur l'offre aux employeurs (Formation Professionnelle Individuelle en entreprise -FPIE-, Individuele beroepsopleiding -IBO-, Parcours formation emploi) : nous veillons à la cohérence des messages portés dans nos canaux de communication, respectifs et communs, en visant la bonne compréhension de l'employeur ;
- Connaissance des services proposés aux employeurs par les trois institutions: l'information est partagée régulièrement entre les consultants d'Actiris en contact avec les employeurs et le service Employeurs et/ou le service FPIE de Bruxelles Formation ;
- Clarification et simplification des procédures mises en place dans le cadre de la FPIE ;
- Promotion et développement d'une méthodologie partagée des Parcours formation emploi (formation spécifique liée au recrutement de minimum 80 % des chercheurs d'emploi formés - voir p.29) ;
- Renforcement du suivi partagé des résultats obtenus suite à nos démarches ;
- Fluidification des échanges d'information.



Développer les stages et formations en entreprises



2.011

entreprises accueillant
des chercheurs
d'emploi en FPIE ou
stages de fin de
formation



2.482

chercheurs d'emploi formés en entreprise
(46,9% de femmes et 53,1% d'hommes), dont :



1.874

via la formation professionnelle
individuelle en entreprise (FPIE)



602

via le Stage First pour
les moins de 30 ans

Stagiaires distincts ayant bénéficié d'une formation en entreprise

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Stages d'immersion linguistique	22	4	8	5	7	6
FPIE Bruxelles Formation	2.236	1.843	2.075	2.053	2.135	1.874
Stages First	971	709	677	622	527	602
Conventions d'immersion professionnelle	11	68	68	7	3	/
Total des stages et formations en entreprises	3.240	2.621	2.826	2.686	2.672	2.482

Source: Bruxelles Formation (Service Études et Statistiques)

Le nombre de stagiaires ayant bénéficié d'une formation en entreprise en 2024 a chuté de 7% par rapport à 2023 et de 12% pour la FPIE. À ce stade, nous pouvons avancer que cette diminution est surtout conjoncturelle (liée à l'évolution du marché du travail bruxellois et à une baisse des offres d'emploi).

FORMATION PROFESSIONNELLE INDIVIDUELLE EN ENTREPRISE

La **Formation Professionnelle Individuelle en entreprise (FPIE)** permet de **donner à un chercheur d'emploi la formation nécessaire** en centre et en entreprise, pour **répondre au profil requis** pour une offre d'emploi précise. Elle permet aussi à l'employeur de passer le cap de l'embauche en diminuant le coût de la formation nécessaire pour avoir un employé opérationnel.

- Condition: être chercheur d'emploi francophone inscrit chez Actiris, Forem ou VDAB, ne pas avoir quitté son emploi et ne pas avoir réalisé de prestation de travail auprès de la même entreprise;
- Pas de condition de diplôme, de durée de chômage ou d'âge limite;
- Un contrat reprenant le plan de formation est conclu entre le chercheur d'emploi, Bruxelles Formation et l'entreprise;
- Immédiatement après la période de FPIE, le stagiaire signe un contrat de travail pour une durée au moins égale à celle de la formation;
- Le stagiaire reçoit une indemnité de formation directement via l'entreprise.

Les 5 domaines accueillant, en 2024,
le plus grand nombre de stagiaires en FPIE :



Gestion,
management et
administration



Horeca



Commerce



Informatique,
ICT et économie
numérique



Social, santé,
sport et soins du
corps



Rendre la FPIE et les trajets de formation sur mesure plus *client friendly*:
un objectif conjoint d'Actiris et de Bruxelles Formation repris
dans la **Garantie Solutions Employeurs** (voir p.20)

STAGES FIRST

Les **stages First** permettent aux **jeunes de moins de 30 ans** d'acquérir une **première expérience professionnelle** rémunérée tout en étant encadrés et en **bénéficiant d'une formation**. Le stage se déroule à temps plein pour une durée de 3 ou 6 mois, pendant laquelle le stagiaire reçoit une indemnité et est encadré par un professionnel de l'entreprise. Ces stages s'adressent aux jeunes qui ont au maximum le certificat d'enseignement secondaire supérieur.





Organes stratégiques et opérationnels de collaboration



Actiris et Bruxelles Formation organisent leurs collaborations par le biais d'un **Comité de Développement Stratégique (CDS)**, qui constitue l'instance de structuration et de développement des synergies entre les deux services publics.

Des réunions conjointes des **Comités de gestion** sont également prévues deux fois par an.

view.brussels, Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation

view.brussels joue un rôle clé dans l'approfondissement des Politiques croisées emploi-formation : il constitue un levier essentiel qui permet d'améliorer **la cohérence, le croisement et l'analyse des statistiques emploi et formation**. Actiris et Bruxelles Formation disposent ainsi d'un véritable **outil d'évaluation, d'analyse et de suivi des transitions entre la formation et l'emploi** sur la base d'**indicateurs communs**.

Indicateurs stratégiques à responsabilité partagée

Ces indicateurs, produits par view.brussels et Bruxelles Formation et analysés conjointement, sont repris dans les Contrats de gestion 2023-2027 de nos deux organismes.

N°	Indicateur	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
1	Suivi des séances d'information (SI) : nombre d'invitations et nombre d'auto-inscriptions				13.082 (cohorte 2021) 7.127 auto-inscriptions	17.029 (cohorte 2022) 8.054 auto-inscriptions	17.201 (cohorte 2023) 8.986 auto-inscriptions
2	Nombre de CE bruxellois entrés en formation / nombre de places correspondantes	12.819 / 18.937	10.392 / 14.549	11.002 / 15.594	11.795 / 16.476	11.879 / 17.085	12.433 / 17.579
3	Taux de sortie positive à l'issue des formations par type de formation	72,8% (cohorte 2018)	70,4% (cohorte 2019)	68,3% (cohorte 2020)	75,9% (cohorte 2021)	74,9% (cohorte 2022)	72,0% (cohorte 2023)
4A	Taux de sortie vers l'emploi à l'issue des formations professionnalisantes	Total: 66,6% Min 1 mois: 57,9% (cohorte 2018)	Total: 59,9% Min 1 mois: 52,4% (cohorte 2019)	Total: 57,4% Min 1 mois: 50,4% (cohorte 2020)	Total: 63,3% Min 1 mois: 55,6% (cohorte 2021)	Total: 62,7% Min 1 mois: 55,4% (cohorte 2022)	Total: 56,5% Min 1 mois: 49,1% (cohorte 2023)
4B	Taux de sortie vers l'emploi à l'issue des FPIE	Total: 88,8% Min 1 mois: 85,1% (cohorte 2017)	Total: 85,9% Min 1 mois: 81,7% (cohorte 2018)	Total: 81,4% Min 1 mois: 77,6% (cohorte 2019)	Total: 79,9% Min 1 mois: 76,1% (cohorte 2020)	Total: 90,5% Min 1 mois: 87,0% (cohorte 2021)	Total: 88,6% Min 1 mois: 85,5% (cohorte 2022)
5	Durabilité dans l'emploi des stagiaires sortis vers l'emploi à l'issue d'une formation professionnalisante	62,2% (cohorte 2017)	63,8% (cohorte 2018)	59,2% (cohorte 2019)	53,6% (cohorte 2020)	64,9% (cohorte 2021)	66,1% (cohorte 2022)
6	Délai d'entrée en emploi des stagiaires sortant d'une formation professionnalisante	0-3 mois: 50,4% 3-6 mois: 22,9% 6-12 mois: 26,7% (cohorte 2018)	0-3 mois: 54,4% 3-6 mois: 20,7% 6-12 mois: 24,9% (cohorte 2019)	0-3 mois: 44,2% 3-6 mois: 22,9% 6-12 mois: 32,9% (cohorte 2020)	0-3 mois: 50,4% 3-6 mois: 24,9% 6-12 mois: 24,7% (cohorte 2021)	0-3 mois: 50,6% 3-6 mois: 23,2% 6-12 mois: 26,2% (cohorte 2022)	0-3 mois: 50,0% 3-6 mois: 24,5% 6-12 mois: 25,5% (cohorte 2023)

L'indicateur n°1 «Suivi des séances d'information», ventilé par prescripteurs, permet de suivre en détail les issues données aux invitations aux séances d'information :

Suivi des séances d'information (SI)

Cohorte 2023	Invitations aux SI	Présences	% sur les invitations	Demandes de formation	% sur les présences	Entrées en formation	% sur les demandes
Total	17.201	6.615	38,5%	5.576	84,3%	1.845	33,1%
Actiris	1.189	470	39,5%	391	83,2%	127	32,5%
Call Center Bruxelles Formation	2.510	1.166	46,5%	979	84,0%	288	29,4%
Auto-inscriptions	8.986	2.731	30,4%	2.283	83,6%	711	31,1%
Cité des métiers	3.111	1.374	44,2%	1.173	85,4%	374	31,9%
CPAS	96	42	43,8%	37	88,1%	8	21,6%
Autres	1.309	832	63,6%	713	85,7%	337	47,3%

En 2024 :

- view.brussels et le Service Études et Statistiques (SES) de Bruxelles Formation ont travaillé ensemble sur une nouvelle méthodologie permettant de calculer et de rendre disponibles les différents Indicateurs stratégiques à responsabilité partagée (dont les taux de sortie vers l'emploi à l'issue des formations professionnalisantes), pour les formations liées aux métiers qui recrutent, aux fonctions critiques et aux métiers en pénurie.
- Un groupe de travail a également été mis en place pour définir une méthodologie visant à calculer ces mêmes indicateurs pour les apprenants de l'efp chercheurs d'emploi bruxellois. Ce groupe de travail réunissait l'efp, le SFPME, le SES de Bruxelles Formation et view.brussels.
- Le SES de Bruxelles Formation et view.brussels ont travaillé conjointement sur un projet mené par le DULBEA (ULB). Celui-ci a pour objectif de développer un outil facilitant l'orientation des chercheurs d'emploi vers des formations professionnalisantes. Le projet continue en 2025 afin d'explorer la manière d'utiliser cet outil pour orienter les individus vers les formations les plus susceptibles de leur convenir.
- Le SES de Bruxelles Formation et view.brussels échangent par ailleurs régulièrement des données, expertises, réflexions et positionnements communs sur des demandes plus spécifiques.

Publications et rapports conjoints view.brussels – Bruxelles Formation 2024

- Analyse des fonctions critiques en Région de Bruxelles-Capitale, Rapport de janvier 2024, données de 2022
- Analyse des fonctions critiques en Région de Bruxelles-Capitale, Rapport d'octobre 2024, données de 2023
- Détermination des besoins en emploi et en formation, édition septembre 2024

Pôles Formation Emploi

Les Pôles Formation Emploi (PFE) résultent d'un partenariat public-privé et regroupent les **services publics d'emploi** et de **formation professionnelle** ainsi que les **interlocuteurs sociaux** de secteurs spécifiques, particulièrement touchés par des **pénuries de main d'œuvre**. Ils s'inscrivent pleinement dans la mise en œuvre de la politique sectorielle de la Stratégie 2030.

Ces structures partenariales accueillent les chercheurs d'emploi, mais aussi les employeurs, élèves, travailleurs, étudiants, formateurs et enseignants, etc. en un lieu unique.

Les quatre Pôles Formation Emploi et leur localisation



- **Technicity.brussels** concerne les métiers de l'Industrie technologique et est un partenariat public-privé entre le FRM Bruxelles, Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel.
- **Digitalcity.brussels** concerne les métiers du Numérique et est un partenariat public-privé entre les interlocuteurs sociaux sectoriels (BECI, Agoria, SETCa, CNE et CGSLB), Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel.
- **Logistcity.brussels** concerne les métiers du Transport et de la Logistique et est un partenariat public-privé réunissant les interlocuteurs sociaux sectoriels (FSTL, Logos, Bus-Car, Déménageurs, Commerce de combustibles), Actiris, Bruxelles Formation, le VDAB Brussel, le Port de Bruxelles et le SFPME.
- **Construcity.brussels** concerne les métiers de la Construction et est un partenariat public-privé entre Constructiv, Actiris, Bruxelles Formation, le VDAB Brussel, Bruxelles Environnement et le SFPME.

En 2024:

- Les partenaires sociaux du secteur de la Construction et les Gouvernements de la Région de Bruxelles-Capitale et de la COCOF ont conclu un nouvel Accord-cadre sectoriel pour une durée de quatre années ;
- Deux projets immobiliers ont été développés : Beliris Technicity II (relatif à la construction d'un nouveau bâtiment à Anderlecht) et Beliris Construcity (relatif à la rénovation du bâtiment d'Anderlecht) ;
- Les Plans d'actions commun 2025 ont été approuvés par les instances de chacun des quatre PFE (offre de formation et validation des compétences, organigramme fonctionnel PFE, actions et objectifs de mise à l'emploi, etc.) ;
- La mise en œuvre des plans d'actions « métiers en pénurie », élaborés suite aux tables rondes sectorielles organisées en 2022 grâce aux moyens européens du Plan national pour la Reprise et la Résilience (PRR), s'est poursuivie : en fonction des PFE, financement de sessions de formation supplémentaires, élaboration de nouveaux Parcours formation emploi, activités de screening des compétences, déploiement de la FPIE, etc. ;
- Actiris et Bruxelles Formation ont poursuivi leur travail d'articulation entre le pilier « formation - validation des compétences » coordonné par Bruxelles Formation et le pilier « emploi » coordonné par Actiris.

Le pilier «emploi» et le pilier « formation – validation des compétences » des PFE : réalisations 2024

PILIER EMPLOI				
Nombres de chercheurs d'emploi (CE) accompagnés				
Avec un Plan d'Action Personnalisé (PAI)	296	1.033	2.162	1.016
Nombre d'offres d'emploi liées aux métiers PFE				
Traitées par le service Select	219	101	693	322
Publiées directement en ligne (Direct Online)	1.125	2.581	3.693	938
PILIER FORMATION – VALIDATION DES COMPÉTENCES				
Nombre de places occupées dans le périmètre du PFE				
CE francophones formés par Bruxelles Formation et ses partenaires	406	2.551	1.522	1.241
FPIE	117	106	50	103
Validation et screenings	15	33	206	116

Catalogue de l'offre de formation 2024

Le Catalogue de l'offre de formation permet notamment d'identifier les formations déployées dans le périmètre des quatre PFE.



Comité d'accompagnement de la Convention de coopération horizontale non institutionnalisée

Depuis la VIème Réforme de l'Etat, Actiris finance, pour Bruxelles Formation, le développement d'une **offre de formation professionnelle supplémentaire destinée aux chercheurs d'emploi bruxellois**.

La Convention de coopération horizontale non institutionnalisée (2023-2027) définit les modalités de coopération entre Actiris et Bruxelles Formation pour l'organisation de la commande de formations et autres financements, regroupés dans une série d'annexes annuelles.

L'offre de formation visée est discutée en Comité d'accompagnement conjoint et est élaborée **sur la base des besoins du marché de l'emploi** en tenant compte :

- des publics prioritaires;
- des secteurs porteurs d'emploi;
- des **métiers qui recrutent**;
- des opportunités de recrutement sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale;
- des résultats d'études menées par view.brussels et Bruxelles Formation (voir p.8).

Suite à la décision du Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, une annexe 11 « Financement d'actions visant la création d'une **offre de formation supplémentaire menant aux métiers en pénurie**, dans le cadre du Plan de Relance et Résilience » a été signée fin 2023, pour des actions à mener sur les années 2024-2025.

Mesures financées par la Convention de coopération horizontale: budget et nombre de places

		Programmes d'actions	Budget prévu dans la convention	Nb prévisionnel de places	Places réalisées	Pourcentage réalisation (places)	Pourcentage de Bruxellois
Offre de formation	Annexe 1	Commande de formation tout public	3.600.000 €	2.343	2.106	90%	87%
	Annexe 2	Actions structurelles (cahier des charges)	1.500.000 €	628	523	83%	90%
	Annexe 3	Plan langues	600.000 €	850	837	98%	100%
	Annexe 4	Reprise des activités de beezzy.brussels	250.000 €	200	305	153%	98%
	Annexe 5	FLE Ukrainiens	200.000 €	225	233	104%	100%
	Annexe 6	Métiers aéroportuaires	284.500 €	139	74	53%	65%
Mesures de soutien aux stagiaires	Annexe 7	Gratuité EFP inscriptions	500.000 €				
	Annexe 8	Lutte contre la précarité	400.000 €				
	Annexe 9	Indemnités de formation – 1€ & 2€ /h	4.160.000 €				
	Annexe 10	Réinsertion des personnes en incapacité de travail dans le cadre du nouvel accord-cadre Inami	549.000 €	160 + 23*	185	109%	95%
TOTAL			12.043.500 €	4.545	4.263	94%	
	Annexe 11	Financement d'actions visant la création d'une offre de formation supplémentaire menant aux métiers en pénurie (2024-2025)	1.000.000 €	200	188	94%	85%

* 23 stagiaires correspondant au dépassement des objectifs 2023.



4.263

places de formation
occupées par des stagiaires
(dont 3.885 Bruxellois)



94%

de réalisation globale
en termes de places
par rapport au prévisionnel



38%

de places occupées par des
moins de 30 ans pour l'annexe 1
(objectif: 40%)

DÈS PARCOURS FORMATION EMPLOI SUR MESURE

La commande de formation tout public (annexe 1) permet notamment de mettre sur pieds des **Parcours de formation adaptés** à la demande d'employeurs qui peinent à recruter du personnel qualifié.

En 2024, nous avons développé ce dispositif avec HR Rail SNCB, La Défense, Sécurité automobile SA, Tectum Group (Derbigum), Urbike et WikiTree.

Avant le lancement du programme de formation, l'employeur s'engage à recruter 80% des stagiaires. Cet engagement n'a pas été suivi d'effets systématiques en 2024 :

Sur
47 stagiaires



16

ont été embauchés en fin de formation
(13 ayant trouvé un emploi par ailleurs)

Le **processus partenarial** a été revu afin d'apporter davantage de garanties à l'avenir.

En dehors des Parcours financés dans le cadre de la Convention de coopération horizontale, d'autres partenariats ont été conclus, sur le même modèle, avec ITS Group, Sibelga et TKE.

Plus d'information sur la **Garantie Solutions Employeurs** p.20.

UNE PRÉPARATION AUX TESTS D'ENTRÉE À LA FONCTION PUBLIQUE

Suite à la reprise par Bruxelles Formation des activités du Centre de référence professionnelle beezy.brussels (annexe 4), une **préparation aux tests menant à la fonction publique** ainsi qu'un **coaching** sont proposés aux chercheurs d'emploi.

Une campagne de communication ciblée sur le recalibrage de l'offre combinée à un recrutement accru de statutaires fin 2024 ont permis **de largement dépasser l'objectif**.

Perspectives de collaboration 2025

Actiris et Bruxelles Formation poursuivront, en 2025, leurs actions communes visant le retour ou la mise à l'emploi durable des Bruxellois.

Trois priorités partagées seront prolongées :

- **La Garantie Solutions Employeurs ;**
- **L'adressage vers et l'accès à la formation ;**
- **La gestion du flux dans le cadre du Dossier unique.**

D'autres priorités pourront être fixées, en fonction des nouvelles Déclarations de politique régionale et COCOF, une fois les Gouvernements formés à Bruxelles.

La **réforme du marché de l'emploi et du chômage** annoncée par le Gouvernement fédéral, et notamment la limitation des allocations dans le temps et la réintégration des travailleurs malades de longue durée, devra retenir toute notre attention. Celle-ci nous demandera d'adapter tant nos procédures internes que nos collaborations, en gardant toujours au centre notre engagement vis-à-vis des chercheurs d'emploi bruxellois.



**BRUXELLES
FORMATION**



former pour l'emploi



actiris.brussels 

au coeur de l'emploi